
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 2 septembre 2014, à compter de 20h00

Sont présents :

Madame la conseillère Sylvette Savaria et Messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Pierre St-Louis et Daniel Palardy formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absences motivées des conseillers Bruno Napert et Rémi Francis.

Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2014-09-116

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2014.
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 8 juillet 2014 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt des procès-verbaux des assemblées ordinaires des 17 juin et 17 juillet 2014
 - d) Nomination du maire suppléant et du substitut du maire à la table des maires de la MRC de Marguerite-D'Youville
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport de la représentante
 - b) Dépôt du rapport d'inspection de la prévention des incendies
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable
- 8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ
 - a) Rapport de la représentante
- 9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport des représentants
 - b) Dérogation mineure – 767, rue Labonté – Agrandissement de bâtiment industriel

10- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant
- b) Appui au projet de balisage du bassin versant du ruisseau Coderre

11- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant

12- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

13- AUTRES DOSSIERS

- a) Appui à la résolution CA-2014-06-05/05 « La situation des services postaux en milieu rural » de la Fédération québécoise des municipalités
- b) Parcours cycliste – Les dynamiques de Contrecoeur

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- CORRESPONDANCE

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

2014-09-117

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2014 – ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2014 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Le directeur général résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2014-09-118

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour les mois de juillet et août 2014 au montant de 158 221,92 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 2 septembre 2014 au montant de 158 221,92 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt des procès-verbaux des assemblées ordinaires des 17 juin et 17 juillet 2014

Les membres du Conseil prennent connaissance des procès-verbaux déposés.

d) Nomination du maire suppléant et du substitut du maire à la table des maires de la MRC de Marguerite-D'Youville

2014-09-119

CONSIDÉRANT l'impossibilité pour une période indéterminée pour Monsieur Bruno Napert d'agir à titre de maire suppléant et substitut du maire à la table des maires de la MRC de Marguerite-D'Youville ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

DE NOMMER Monsieur Ghislain Beauregard maire suppléant et substitut du maire à la table des maires de la MRC de Marguerite-D'Youville pour une période de six (6) mois.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

Il n'y a rien à signaler sur ce point

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria nous signale que deux consultations publiques ont été tenues à Chambly concernant la scission des villes de Chambly, Richelieu et Saint-Mathias-sur-Richelieu de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et que lors de ces consultations le maire était absent.

Monsieur Daniel Plouffe signale que les coûts d'un service de police indépendant à Chambly ne semblent toujours pas connus.

b) Dépôt du rapport d'inspection de la prévention des incendies

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport déposé et des remarques et demandes qui y sont portées.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard nous informe que les travaux de resurfaçage de la rue Lavallée, du chemin du Second-Ruisseau et du chemin de la Beauce sont terminés, ce qui représente tous les travaux prévus pour cette année en ce domaine. De plus, 15 ponceaux ont été réparés ou remplacés et que des travaux d'émondages seront faits dans les prochains jours afin d'assurer la visibilité des panneaux de circulation sur les voies municipales.

b) Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier pour l'année 2013, lequel a été approuvé par le MAMOT suivant une communication transmise par courriel le 1^{er} août 2014.

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria nous confirme qu'une assemblée aura lieu au mois de septembre concernant le transport adapté et qu'elle aura de l'information à transmettre lors de l'assemblée d'octobre.

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport des représentants

Il n'y a rien de particulier à signaler.

b) Dérogation mineure – 767, rue Labonté – Agrandissement d'un bâtiment industriel

2014-09-120

CONSIDÉRANT la demande relative à l'agrandissement d'un bâtiment utilisé à des fins industrielles (imprimerie-sérigraphie) depuis 1978 consistant en la construction d'un bâtiment d'une superficie de 1600 pieds carrés avec un bâtiment de transition mesurant 10 pieds de profondeurs sur environ 17 pieds de largeur entre le bâtiment actuel et le bâtiment projeté ;

CONSIDÉRANT que le demandeur jouit de droits acquis concernant l'usage industriel sur cet emplacement depuis avant l'adoption des règlements n°181 et n° 275 ;

CONSIDÉRANT les articles 6.1 et 6.2 du règlement de zonage (n° 275) et l'article 7.1 f) du règlement de construction (n° 277) ;

CONSIDÉRANT que la superficie du terrain propriété du demandeur est de 5 000 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme adoptée à la séance tenue le 17 juillet 2014 sous le numéro 2014-07-23 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu :

QUE LA DEMANDE d'agrandissement par l'ajout d'un bâtiment de 1 600 pieds carrés et d'un bâtiment de transition de 10 pieds de profondeur par environ 17 pieds de largeur reliant le bâtiment actuel et le bâtiment projeté soit acceptée aux conditions suivantes :

- a) Le nouveau bâtiment ne pourra excéder de plus de 15 pieds la limite de la façade actuelle du bâtiment utilisé à des fins industrielles, tel que suivant le plan déposé avec la demande ;
- b) Le demandeur devra obtenir un certificat d'ingénieur démontrant que les installations septiques sont conformes aux besoins requis par l'ensemble des bâtiments actuels et projetés.

ADOPTÉE

10- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Il n'y a rien de particulier à signaler.

b) Appui au projet de balisage du bassin versant du ruisseau Coderre

2014-09-121

CONSIDÉRANT que le Groupe ProConseil est le promoteur du projet de gestion intégrée de l'eau en milieu rural dans le bassin versant du ruisseau Coderre ;

CONSIDÉRANT que l'objectif général du projet est la réduction de la pollution diffuse dans le bassin versant du ruisseau Coderre grâce à l'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales par les entreprises agricoles du bassin versant, que le projet intègre également un volet de conservation et d'amélioration de l'habitat faunique et de la biodiversité en milieu agricole ;

CONSIDÉRANT que les analyses d'eau de surface réalisées à l'embouchure du ruisseau Coderre de 2011 à 2013 révèlent une concentration en phosphore de l'ordre de 0,08 milligrammes par litre, soit 2,7 fois la norme recommandée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) pour la santé de l'écosystème aquatique ;

CONSIDÉRANT qu'une des actions permettant la réduction de la pollution diffuse en milieu agricole est le maintien d'une bande tampon non perturbée entre les champs cultivés et les cours d'eau ;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) établi par le MDDELCC impose aux producteurs agricoles de conserver une bande riveraine non travaillée ni fertilisée d'une largeur de 3 mètres à partir de la ligne des hautes eaux dont au moins 1 mètre en replat de talus ;

CONSIDÉRANT que la caractérisation des berges de l'ensemble du réseau hydrographique du bassin versant du ruisseau Coderre révèle que cette disposition réglementaire n'est pas respectée par l'ensemble des producteurs agricoles du territoire de la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est l'organe responsable légalement de faire appliquer cette disposition réglementaire sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que ces bandes riveraines fournissent une panoplie de biens et services environnementaux (BSE) utiles à la société puisque, outre leur rôle de

filtre, elles assument également des fonctions d'habitat faunique, de source de nourriture pour les pollinisateurs, de séquestration du carbone et, si aménagée avec des arbres et/ou arbustes, de valorisation paysagère ;

CONSIDÉRANT que depuis 2011, le projet de bassin versant du ruisseau Coderre poursuit un travail de sensibilisation sur l'importance de la bande riveraine auprès des producteurs agricoles du bassin, à travers des rencontres individuelles, des activités d'information collectives et des visites terrain d'aménagements réalisés antérieurement ;

CONSIDÉRANT que la délimitation, à l'aide de piquets de drainage ou de balises de déneigement, de la bande riveraine réglementaire chez les producteurs agricoles non conformes est une méthode non coercitive visant à faire respecter cette disposition ;

CONSIDÉRANT que des projets de balisage de la bande riveraine ont été mis en œuvre avec succès au cours des dernières années dans les bassins versant du ruisseau Corbin et des rivières Ferrée, du Bois Clair, Bécancour et Saint-François ;

CONSIDÉRANT que le projet de bassin versant du ruisseau Coderre propose au Conseil municipal un plan d'action et un budget pour la mise en œuvre d'un projet de balisage dans la Municipalité de Calixa-Lavallée, ainsi qu'une carte présentant la délimitation géographique du territoire municipal concerné par le projet de bassin versant du ruisseau Coderre ;

CONSIDÉRANT que le projet de bassin versant du ruisseau Coderre financera le temps consacré à la planification du projet et au recrutement des producteurs, ainsi que l'achat du matériel nécessaire ou le financement de la main d'œuvre pour l'installation des balises, selon la participation choisie par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est invitée à contribuer financièrement à la réalisation du projet à travers :

- l'achat du matériel nécessaire ;
- ou le financement de la main d'œuvre pour l'installation des balises ;
- ou l'allocation d'un montant fixe au Groupe ProConseil, afin que celui-ci l'attribue de la manière qui lui semble le plus opportun pour la mise en œuvre du projet.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Daniel Palardy appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la Municipalité de Calixa-Lavallée :

- Appuie le projet de balisage proposé pour le bassin versant du ruisseau Coderre ;
- A pris connaissance du plan d'action et du budget liés au projet ;
- Appuiera financièrement le projet de balisage en allouant un montant fixe au Groupe ProConseil, afin que celui-ci l'attribue de la manière qui lui semble le plus opportun pour la mise en œuvre du projet ;
- Fixe la hauteur de la contribution financière de la Municipalité, après étude du plan d'action et du budget proposés par la coordonnatrice du projet, à cent cinquante dollars (150,00\$) ;
- A pris connaissance de la délimitation géographique du territoire municipal concerné par le projet de bassin versant du ruisseau Coderre ;
- Fournira la liste de contacts des producteurs agricoles exploitant des terres situées à la fois dans les limites de la municipalité et celles du bassin versant du ruisseau Coderre.

ADOPTÉE

11- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Monsieur Pierre St-Louis nous rappelle que le chemin de la Beauce est maintenant un rang patrimonial d'intérêt métropolitain ce qui représente un avantage additionnel pour la Municipalité.

Le lancement des journées de la Culture qui se tiendront les 26, 27 et 28 septembre 2014, aura lieu le 10 septembre prochain. Cette année il n'y aura pas

de présentation des œuvres de nos artisans et deux activités se tiendront le 27 septembre en plus de la présence de la troupe « Les Troubadours » : en avant-midi, les enfants auront le plaisir de se livrer à l'activité « Les Mosaïques » et entreprendront de créer une mosaïque à partir de la récupération de cassettes audio ou vidéo et de rubans d'enregistrement et en après-midi, Isabelle Bourgeois se livrera à l'élaboration de sa propre mosaïque à partir de celle créée par les enfants en avant-midi.

12- LOISIRS

Il n'y a rien à signaler sur ce point

13- AUTRES DOSSIERS

a) Appui à la résolution CA-2014-06-05/05 « La situation des services postaux en milieu rural » de la Fédération québécoise des municipalités

2014-09-122

CONSIDÉRANT l'annonce du nouveau plan d'action de Postes Canada visant son retour à la viabilité financière d'ici 2019 ;

CONSIDÉRANT que la fermeture du bureau de poste de Calixa-Lavallée aurait une incidence directe sur la vitalité de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée appuie la résolution numéro CA-2014-06-05/05 de la FQM concernant la situation des services postaux en milieu rural ;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à l'honorable Lisa Raitt, ministre du transport et responsable de la Société canadienne des postes, à la FQM, et à Monsieur Denis Lemelin, président du Syndicat des travailleurs et travailleuses de la poste.

ADOPTÉE

a) Parcours cycliste – Les dynamiques de Contrecoeur

2014-09-123

CONSIDÉRANT qu'un parcours cycliste a été organisé par le club Les dynamiques de Contrecoeur le 7 septembre 2014 ;

CONSIDÉRANT que ce parcours prévoit le passage d'environ 60 cyclistes à Calixa-Lavallée empruntant, depuis le rang du Brûlé de St-Antoine-sur-Richelieu, le chemin de la Beauce, la Petite-Montée, le rang Lamontagne et la rue Labonté vers la Municipalité de Verchères ;

CONSIDÉRANT la demande verbale présentée par Madame Josée Deschamps ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'AUTORISER le passage du parcours cycliste à Calixa-Lavallée tel que présenté en mentionnant spécifiquement aux organisateurs que tout marquage de la chaussée est strictement interdit.

ADOPTÉE

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de question pour le public.

Monsieur Gérard Guérin demande si la Municipalité entend soutenir la ville de Ristigouche Sud-Est dans le dossier qui l'oppose à Gastem dans le dossier du gaz de schiste.

Monsieur Richard Jacques s'informe du temps que prendront les cyclistes pour traverser la Municipalité lors de l'événement du 7 septembre prochain.

Monsieur Réjean Palardy s'informe s'il est possible d'abaisser la prise d'eau qui se trouve sur son terrain et qui dépasse de façon importante le niveau du sol.

15- CORRESPONDANCE

Nous avons reçu une correspondance du CRÉ concernant des subventions totalisant 2 millions de dollars pour des projets locaux favorisant l'implication des aînés aux activités communautaires ou à caractère social.

Nous avons reçu des confirmations concernant les subventions accordées dans le cadre des programmes d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (montant non encore confirmé) et d'aide à l'entretien du réseau routier municipal (27 882 \$)

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-09-124

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h30.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Claude Geoffrion
Directeur général et Secrétaire-trésorier